AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

QUE : Le règlement portant le numéro 395 et ayant pour objet de MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 260 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RELATIVEMENT À LA ZONE f-15 ET LA ZONE f-10 a été adopté lors d'une séance ordinaire du conseil municipale tenue le 9 septembre 2026

Toute personne intéressée peut prendre connaissance au bureau municipal situé au 118 rue Principale à Saint-Aimé-des-Lacs pendant les heures habituelles d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Aimé-des-Lacs
Ce vingt-cinquième (5e) jour du mois d'octobre 2026.

Lise Lapointe

Lise Lapointe
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, certifie que j'ai publié l'avis d'adoption du règlement no 395 intitulé *Règlement numéro 395*, *Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 260 afin d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement relativement aux limites de la zone F-15 et de la zone F-10* en affichant, , deux copies aux endroits désignés par le conseil, sur le site internet de la Municipalité entre 9 h 00 et 20 h 00 de l'après-midi, le 5 octobre 2026.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Aimé-des-Lacs, ce 5 octobre 2026.

Lise Lapointe

Lise Lapointe

Directrice générale et greffière-trésorière